

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26

DECISION N° 29/2026

**Demande de subvention « Cadre chaleur et Froid renouvelable »
à la Région PACA pour la réalisation de
l'étude de faisabilité Géotechnique**

Le Maire de Cadenet,

VU, Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22 alinéa 26,

VU, la délibération n°15/2026 du Conseil Municipal du 22 mars 2026 autorisant le Maire pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant les demandes de subventions à effectuer auprès de tout organisme financeur, tant en fonctionnement qu'en investissement, sur la base du plan de financement joint à la demande et ce quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Considérant que l'étude de faisabilité Géotechnique indispensable pour envisager la construction du Centre Technique Municipal est estimée à 28 800 HT,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Financier	Dispositif	Montant HT	%
Région Sud PACA	Cadre chaleur et froid	20 160 €	70 %
Commune	autofinancement	8 640 €	30 %
TOTAL		28 800 €	100 %

ARTICLE 2 :

En application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal qui sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et transmise en préfecture.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Comptable Public sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cadenet, le 24/09/2026

Le Maire,
Jean-Marc BRABANT

